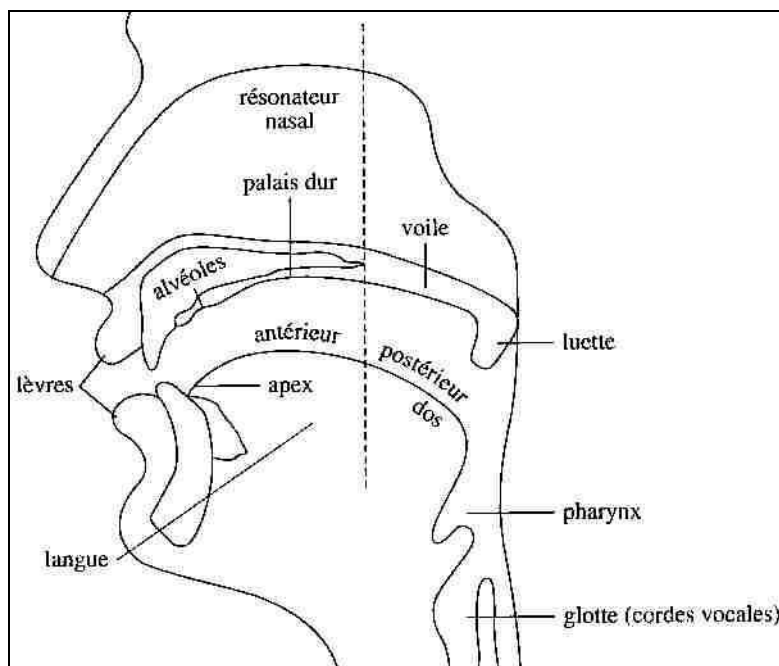


Organes phonateurs



d'après N. Laborderie, Précis de phonétique historique, 1994, p. 9

Les organes de la parole permettent de produire des sons depuis l'avant de la bouche jusqu'au fond de la gorge :

- les labiales avec les lèvres,
- les dentales avec le bout de la langue contre les dents,
- les dorsales entre le dos de la langue et le palais : palatales avec le palais dur ; vélaire avec le voile du palais ; uvulaire avec la luvette),
- les laryngales avec le fond de gorge (pharynx ou glotte).

Les consonnes :

- occlusives : l'air est d'abord retenu (par les lèvres, la langue, le palais dur, ou le voile), puis brutalement rejeté avec le son produit,
- constrictives : simple resserrement du canal buccal (les consonnes latérales laissent échapper l'air par les côtés),
- nasales : le voile du palais (palais mou) est abaissé,
- orales : le voile du palais est relevé,
- sonores : les cordes vocales vibrent au passage de l'air,
- sourdes : les cordes vocales ne vibrent pas au passage de l'air,
- fricatives : battements de la luvette (fricative ou spirante).

Remarque sur la lettre *ʕ*, toujours discutée. Produite par un « coup de glotte », à l'origine, ayant évolué en liquide uvulaire phonétiquement écrit |R| : « On appelle *r grasseyé* la vibrante uvulaire produite par la vibration de la luvette contre la partie postérieure du dos de la langue » (Dictionnaire de linguistique, (collectif), Larousse, 1994).

Les voyelles ne sont pas notées, mais restituées dans la vocalise, comme en arabe aujourd'hui.

Les semi-consonnes *j/y* et *w* ne sont pas stables, elles peuvent être affectées par leur environnement, ou ne pas être écrites.